



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Brasilia, le 14 juillet 2010
(OR. en)
12302/10
PRESSE 209

Quatrième sommet Union européenne-Brésil Déclaration conjointe

Le quatrième sommet Brésil-Union européenne a eu lieu à Brasilia le 14 juillet 2010. Le Brésil était représenté par le président de la République fédérative du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva. L'UE était représentée par le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, ainsi que par le président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso. Le ministre des relations extérieures du Brésil, M. Celso Amorim, assistait également au sommet.

Les dirigeants se sont félicités du renforcement des relations UE-Brésil dans différents domaines et se sont déclarés satisfaits de la mise en œuvre positive du plan d'action conjoint UE-Brésil adopté lors du deuxième sommet tenu à Rio de Janeiro en décembre 2008 ainsi que des résultats du dialogue politique bilatéral à haut niveau. Ils ont également évoqué des questions internationales d'intérêt commun et les relations entre les deux régions et ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation dans leurs régions respectives.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

12302/10

1

FR

I. DÉFIS MONDIAUX

1. Les dirigeants ont réaffirmé les valeurs et les principes que partagent le Brésil et l'UE et qui constituent la base de leur partenariat stratégique, en insistant sur leur attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationale, au renforcement de la démocratie et de l'État de droit, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et à la promotion d'un développement qui n'exclue personne. Le Brésil et l'UE sont convenus qu'il importe de disposer d'un système multilatéral efficace, s'appuyant sur des Nations unies fortes, facteur essentiel pour répondre aux défis qui se posent au niveau mondial. Dans ce contexte, ils ont reconnu la nécessité de poursuivre la réforme des principaux organes des Nations unies, notamment de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de l'ECOSOC, dans le but de les rendre plus efficaces et transparents et de faire en sorte qu'ils reflètent les changements majeurs qu'ont connus la communauté internationale et la composition des Nations unies. Ils se sont félicités de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui offre la possibilité d'étendre et de renforcer encore le partenariat stratégique UE-Brésil, dans les enceintes multilatérales, en particulier les Nations unies, et ils ont salué les mesures prises pour permettre aux nouveaux représentants de l'Union européenne de remplir efficacement leur mission au sein des Nations unies.

Questions financières et économiques

2. Les dirigeants ont discuté de la crise financière internationale et de ses graves conséquences pour l'économie mondiale. Ils se sont félicités des progrès actuellement accomplis pour faire face à la crise, notamment de la réforme dans le domaine de la réglementation et de la surveillance des marchés financiers internationaux. Le Brésil a salué les mesures adoptées afin de préserver la stabilité financière en Europe, y compris le mécanisme européen de stabilisation financière.
3. Les deux parties ont souligné que la priorité essentielle devait être de garantir et de consolider la reprise mondiale, de jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée et de renforcer notre système financier afin de le protéger contre les risques. Elles sont convenues qu'il était nécessaire, pour atteindre ces objectifs, d'assurer la viabilité des finances publiques grâce à des plans de consolidation axés sur la croissance et suivis, le cas échéant, de mesures de relance budgétaire. Si nécessaire, des stratégies de sortie visant à supprimer les incitations macroéconomiques et financières devront être mises en œuvre avec soin et adaptées aux différentes situations nationales ainsi qu'aux besoins de l'économie mondiale.

4. Les dirigeants se sont déclarés satisfaits des travaux menés actuellement par le G20, ont réaffirmé que celui-ci constituait le forum prioritaire de la coopération économique internationale et ont rappelé qu'ils étaient résolus à travailler en coordination étroite dans le cadre des réunions du G20. Ils ont souscrit aux résultats du sommet de Toronto (26 et 27 juin), notamment à la nécessité d'achever, d'ici le sommet de Séoul, la réforme des quotes-parts du FMI tout en menant à bien les autres réformes en matière de gouvernance, conformément aux engagements pris à Pittsburgh, de mettre en place une croissance forte, durable et équilibrée et de renforcer la réglementation et la coopération dans le domaine financier ainsi que le soutien aux plus vulnérables. Les dirigeants ont réaffirmé la nécessité de mettre pleinement en œuvre l'agenda de Toronto et sont convenus que les politiques économiques devaient être conformes aux recommandations des sommets du G20 de Pittsburgh et Londres. Cela inclut la promotion du commerce et des investissements internationaux, qui sont indispensables à la croissance mondiale.

Développement durable, changement climatique, énergie et biodiversité

5. Le Brésil et l'UE ont salué le fait que l'Assemblée générale des Nations unies ait approuvé, à travers la résolution A/RES/64/236, en date du 24 décembre 2009, l'offre du gouvernement brésilien d'accueillir à Rio de Janeiro, en 2012, une conférence de haut niveau des Nations unies sur le développement durable – Rio+20. Les deux parties sont convenues que cette conférence, notamment au cours du processus préparatoire, devrait aboutir à des résultats ambitieux et concrets sur les thèmes de l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et du cadre institutionnel du développement durable.
6. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble dans la perspective de la COP 16 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sur la base des résultats de la COP 15 qui s'est tenue à Copenhague, y compris des orientations politiques contenues dans l'accord de Copenhague, afin de parvenir, par un processus de négociations sans exclusive dans le cadre des Nations unies, à un accord équilibré, global, ambitieux, efficace et juridiquement contraignant, fondé sur le protocole de Kyoto et le plan d'action de Bali, dans le but d'atteindre l'objectif final de la CCNUCC. Elles ont confirmé les dispositions et principes de la convention, y compris le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et ont souligné l'importance de sa mise en œuvre intégrale, effective et durable. Dans ce contexte, elles ont constaté les efforts déployés par chacun pour faire face au changement climatique, sur la base des notifications respectives qu'elles ont communiquées en janvier dernier au secrétariat de la CCNUCC en ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de l'UE et les actions volontaires d'atténuation adaptées à la situation nationale prises par le Brésil afin de réduire les émissions de GES.

7. Les dirigeants ont réaffirmé la volonté politique du Brésil et de l'UE de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, notamment la production et l'utilisation de biocarburants compatibles avec un développement durable. Dans ce contexte, ils ont insisté sur l'importance de mener des politiques responsables et non discriminatoires dans le domaine de la bioénergie durable. Ils se sont engagés à continuer à coopérer étroitement avec les pays intéressés à la promotion de la production durable de biocarburants, de bioélectricité et d'autres formes d'énergies renouvelables au niveau international. Ils ont rappelé leur engagement à coopérer dans le cadre du forum international sur les biocarburants et du partenariat mondial sur les bioénergies, y compris pour ce qui est de l'harmonisation des normes techniques et des débats sur les paramètres de durabilité.
8. En cette Année internationale de la biodiversité, le Brésil et l'UE ont réaffirmé leur volonté d'intensifier leurs efforts en vue de lutter contre la perte de diversité biologique et d'en garantir la conservation et l'utilisation durable. Ils sont convenus de coopérer dans le cadre de la réunion de haut niveau sur la diversité biologique qui rassemblera les chefs d'État ou de gouvernement à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2010, dans le but de faire aboutir la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui doit se réunir à Nagoya en octobre 2010. Ils coopéreront en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un cadre politique efficace pour l'après-2010 et d'un nouveau plan stratégique de la CDB, conscients que cela nécessitera une mobilisation appropriée de ressources. Ils ont réaffirmé leur volonté de faire aboutir les négociations relatives à un protocole concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) lors de la COP 10. Enfin, ils se sont félicités de l'accord, dégagé en juin à Busan, République de Corée, visant à créer une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et ils attendent avec intérêt sa mise en œuvre rapide.
9. Les dirigeants se sont déclarés satisfaits des résultats du troisième forum international de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenu à Rio de Janeiro les 28 et 29 mai 2010, et ils ont rappelé l'importance du dialogue interculturel et interreligieux pour la promotion de la tolérance, du respect mutuel et de la paix. Ils ont en outre réaffirmé leur volonté de promouvoir les objectifs et les principes de l'Alliance des civilisations des Nations unies et qu'ils soutenaient la mise en place de processus et de projets régionaux afin d'accroître la coopération entre les pays dans le domaine de la promotion du dialogue interculturel.

II. QUESTIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

10. Le Brésil et l'UE ont procédé à un échange de vues sur les événements politiques intervenus récemment dans leurs régions respectives, dans le but de consolider la sécurité, la stabilité et la prospérité en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les deux parties demeurent engagées dans des actions multilatérales, régionales et bilatérales visant à promouvoir et sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la démocratie, l'État de droit et un développement équitable et durable dans les deux régions.

11. Les deux parties ont reconnu que l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement figuraient parmi les plus grands défis de notre siècle. Elles ont souligné l'importance de développer et de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement, comme convenu dans le consensus de Monterrey. Elles sont favorables à des financements innovants pour le développement et se félicitent des travaux menés actuellement dans le cadre des groupes de travail sur les transactions financières internationales pour le développement et sur les financements innovants pour l'éducation.
12. Le Brésil et l'UE continueront à coopérer pour relever les défis qui se posent au niveau mondial aujourd'hui et à œuvrer ensemble au renforcement des relations politiques, socioéconomiques et culturelles entre les deux régions, en particulier dans le contexte du processus des sommets ALC-UE et du dialogue ministériel entre le Groupe de Rio et l'UE. Le Brésil et l'UE ont accueilli favorablement les résultats du deuxième Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement (CALC), qui s'est tenu en février 2010, et au cours duquel des questions relatives à l'intégration régionale, à la coordination politique et à la coopération ont été traitées, en tenant compte du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Brésil a souligné l'importance du premier sommet Brésil-CARICOM, qui a eu lieu en avril 2010 et au cours duquel des questions telles que la consultation politique, le changement climatique, la coopération technique, la coopération trilatérale avec Haïti, l'éducation et l'agriculture ont été examinées.
13. Le Brésil et l'UE se sont déclarés satisfaits des résultats du sixième sommet UE-ALC, que l'Espagne a accueilli en mai 2010. Ils ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre du plan d'action 2010-2012 adopté lors de ce sommet et de la création de la Fondation UE-ALC. Ces initiatives sont des instruments précieux permettant de renforcer encore le partenariat et la coopération entre les deux régions et d'améliorer la connaissance et la compréhension mutuelles.
14. Le Brésil et l'UE ont réaffirmé leur volonté d'étendre constamment le dialogue structuré sur les migrations entre l'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes, pour qu'il devienne l'instrument du renforcement et de l'amélioration des relations entre les deux régions sur les questions de migration.
15. Le Brésil et l'UE se sont félicités de l'intensification de la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, conformément à ce qui avait été exprimé dans la déclaration de Madrid publiée lors de la XII^{ème} réunion du groupe à haut niveau du mécanisme UE-ALC de coordination et de coopération dans le cadre de la lutte contre la drogue, qui s'est tenue en avril 2010. Le Brésil et l'UE ont également réaffirmé leur volonté commune de lutter contre la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et la traite d'êtres humains.

16. Le Brésil et l'UE ont rappelé l'importance des négociations devant déboucher sur la conclusion d'un accord d'association entre le MERCOSUR et l'UE, qui ont été relancées à l'occasion du IVème sommet MERCOSUR-UE, qui s'est tenu à Madrid le 17 mai 2010. Ils ont pris acte des résultats de la première série de discussions qui ont eu lieu à Buenos Aires entre le 29 juin et le 2 juillet. Ils ont insisté sur le fait que les relations entre les deux parties se trouveraient renforcées si l'on aboutissait rapidement à un accord ambitieux et équilibré qui tiendrait compte des intérêts spécifiques des deux parties, et que les deux parties en tireraient d'importants avantages politiques et économiques.
17. Le Brésil et l'UE ont exprimé leur détermination à parvenir rapidement à une conclusion ambitieuse, complète et équilibrée du cycle de Doha pour le développement, compte tenu du rôle crucial que joue le commerce international, véritable moteur de la croissance économique et du développement. Le Brésil et l'UE estiment que le cycle de Doha devrait être conclu sur la base des progrès déjà réalisés. Conformément à la déclaration du sommet du G20 à Toronto, ils réaffirment leur détermination à résister au protectionnisme et à s'abstenir de hausser les barrières à l'investissement ou au commerce de biens et de services et d'en ériger de nouvelles.
18. Ils ont reconnu la valeur des efforts qu'ils déploient l'un comme l'autre en faveur de la paix au Proche-Orient et d'une solution fondée sur deux États démocratiques, Israël et un État palestinien, coexistant dans la paix et la sécurité, ainsi que d'une paix globale au Proche-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, du cadre de référence de la conférence de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, et des accords précédemment conclus par les parties et de l'initiative de paix arabe. Ils ont engagé les parties à participer en toute bonne foi aux pourparlers indirects en vue d'atteindre cet objectif et à favoriser la reprise des négociations bilatérales directes devant déboucher dans les 24 mois à un règlement entre les parties.
19. Le Brésil et l'UE ont réaffirmé leur détermination à travailler ensemble pour soutenir et renforcer le désarmement multilatéral et les traités et accords de non-prolifération, et à respecter pleinement leurs obligations au niveau international. Compte tenu des trois piliers du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir le désarmement, la non-prolifération et le droit de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ils se sont réjouis que la 8^{ème} conférence d'examen du TNP, qui s'est déroulée le 28 mai à New York, ait donné de bons résultats qui témoignent de l'attachement solide de la communauté internationale au traité et de sa volonté de consolider celui-ci, afin d'améliorer notre sécurité à tous. Ils se sont félicités en particulier de l'adoption de plans d'action concrets concernant l'ensemble des trois piliers du TNP et des arrangements qui ont été dégagés concernant la mise en oeuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

20. Le Brésil et l'Union européenne coopéreront aussi dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de la soutenir et de la renforcer, de promouvoir l'universalisation et le respect de son système de garanties et de s'assurer que les pays qui souhaitent développer des programmes d'énergie nucléaire à des fins pacifiques le fassent conformément aux normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.
21. Le Brésil et l'Union européenne ont réaffirmé leur détermination et leur engagement à trouver rapidement une solution négociée à la question du nucléaire iranien, ce qui permettrait de restaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien, dans le respect des droits légitimes de l'Iran d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Brésil et l'UE ont réaffirmé l'importance des mesures de confiance concernant le programme nucléaire iranien, et ils ont salué les efforts récemment déployés par le Brésil et la Turquie. Le Brésil et l'UE ont rappelé que tous les États parties au TNP, y compris l'Iran, ont le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et qu'ils ont en même temps la responsabilité de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du TNP, de l'AIEA et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

III. QUESTIONS BILATÉRALES

22. Les dirigeants ont salué les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint UE-Brésil dans tous les domaines de coopération. Ils ont rappelé l'importance de la Commission mixte UE-Brésil, qui est le principal mécanisme de mise en œuvre du plan d'action, et ils ont noté avec satisfaction les résultats positifs de la douzième réunion de cette commission, qui s'est tenue à Brasilia le 17 juin. Ils ont accueilli avec satisfaction les nouvelles initiatives qui ont été prises à la suite de cette réunion en vue d'intensifier et de diversifier les relations bilatérales, entre autres dans le domaine de la politique des transports et de la logistique.
23. Ils se sont réjouis tout particulièrement de la conclusion des négociations et du paraphe de l'accord entre le Brésil et l'Union européenne sur l'exemption de visa pour les titulaires d'un passeport ordinaire effectuant un séjour de courte durée, et de l'accord entre le Brésil et l'Union européenne sur l'exemption de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service ou officiel effectuant un séjour de courte durée. Ils ont insisté pour que les procédures internes soient rapidement menées à bonne fin dans l'UE et au Brésil pour l'entrée en vigueur de ces deux accords.
24. Ils se sont félicités de la tenue du sommet entre l'UE et l'Amérique latine consacré à l'aviation civile, les 25 et 26 mai 2010 à Rio de Janeiro. Ce sommet a contribué à renforcer encore la coopération entre l'UE et l'Amérique latine dans le domaine de l'aviation civile et entre l'UE et le Brésil en particulier, dans le cadre du dialogue sur les transports aériens. Les dirigeants ont également préconisé que l'on développe activement le dialogue qui a été lancé en 2007 dans le domaine des transports maritimes.

25. Dans le cadre de leur évaluation de la mise en œuvre du plan d'action conjoint, les dirigeants se sont plus particulièrement félicités des éléments suivants:

la tenue à Madrid, le 15 février 2010, de la quatrième réunion du dialogue politique à haut niveau, qui a été l'occasion pour le ministre brésilien des relations extérieures, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et le ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération d'échanger leurs points de vue sur la coopération bilatérale et régionale ainsi que sur des questions d'envergure mondiale qui intéressent toutes les parties;

la tenue, le 11 juin 2010 à Bruxelles, du deuxième dialogue à haut niveau dans les domaines macroéconomique et financier. Ils ont relevé que la crise économique et financière mondiale, ainsi que les mesures de régulation qu'elle a inspirées, ont fait de ce dialogue un élément déterminant du partenariat stratégique, étant donné qu'il contribue à la coordination de l'action et favorise l'échange de vues sur le programme de réformes du G20;

la tenue, en octobre 2009 à Brasilia et Rio de Janeiro, de la première réunion du dialogue bilatéral sur les services financiers. Parmi les thèmes évoqués figuraient les questions relatives à la réglementation du secteur bancaire, les agences de notation de crédit, les fonds spéculatifs, les marchés hors cote et les produits dérivés, les assurances, les questions de comptabilité et d'audit, et la rémunération dans le secteur des services financiers;

la tenue de réunions des dialogues pilotes bilatéraux CE-Brésil dans le domaine de la réglementation et de la politique industrielle, établis en 2009 dans les secteurs des textiles et de l'habillement, des produits forestiers, de l'acier, des métaux non-ferreux et des minéraux. Les réunions qui se sont tenues jusqu'à présent ont confirmé que ces dialogues étaient utiles pour la création d'un environnement industriel et réglementaire propice aux partenaires des deux parties;

la tenue, le 12 juillet 2010, de la première réunion du mécanisme de consultation CE-Brésil sur les questions sanitaires et phytosanitaires, qui a contribué à améliorer la compréhension mutuelle des questions en rapport avec les échanges d'animaux, de plantes et de leurs produits, et a encouragé la coordination et la coopération bilatérales sur ces questions;

l'intérêt suscité par la mise en œuvre des dialogues bilatéraux dans les domaines de l'éducation et des politiques culturelles, établis par les déclarations communes de mai 2009. Les réunions entre les hauts responsables des deux parties se tiendront au Brésil dans le courant du premier semestre 2011;

la poursuite de la coordination entre le Brésil et l'UE dans les secteurs des sciences, des technologies et de l'innovation, ainsi que le travail accompli dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technologique conclu entre le Brésil et la CE. Ils se sont félicités de la création du groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre de la III^{ème} réunion du Comité directeur qui s'est tenue en novembre 2009; ce groupe examine les politiques générales pour les activités communes et il a travaillé au lancement d'appels communs dans le domaine des biocarburants de la deuxième génération, ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et des communications en 2010, au titre du 7^{ème} programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement. Les parties ont également décidé de lancer des appels communs ou coordonnés pour la recherche dans le domaine des nouveaux traitements et de la coopération trilatérale dans le domaine des nanotechnologies et de la santé publique; elles ont manifesté leur intérêt pour la relance de la coopération dans le domaine de la navigation par satellite;

la tenue à Bruxelles, les 23 et 24 septembre 2010, d'une nouvelle édition du dialogue bilatéral sur la société de l'information et sa contribution au renforcement de la coopération dans les domaines de la réglementation, de la politique générale et de la recherche sur les TIC;

la signature, le 27 novembre 2009, de l'accord de coopération entre Euratom et le Brésil dans le domaine de la recherche sur l'énergie de fusion, et la tenue de réunions techniques informelles, à Brasilia en 2009 et à Culham (UK) en 2010, afin d'examiner les possibilités de coopération en attendant l'entrée en vigueur de l'accord;

la tenue à Bruxelles, en novembre 2009, de la XI^{ème} série de consultations entre le Brésil et l'UE sur le désarmement et la non-prolifération, qui a confirmé l'utilité et l'efficacité de ce mécanisme pour la coordination sur ces questions;

la signature de l'accord horizontal entre l'UE et le Brésil jetant des bases juridiques solides pour les relations aéronautiques entre les deux parties, et la signature de l'accord UE-Brésil sur la sécurité aérienne, qui élargira la coopération à tous les aspects de la sécurité de l'aviation;

la signature à Brasilia, le 8 octobre 2009, d'un mémorandum d'entente sur la coopération dans les domaines de la politique de concurrence, de la législation et des mesures d'application entre la Commission européenne et le système brésilien de protection de la concurrence;

la signature à Luxembourg, le 3 juin 2010, d'un mémorandum d'entente sur la coopération statistique entre les offices statistiques de l'Union européenne et le Brésil afin de promouvoir la coordination et la coopération sur les questions en rapport avec les statistiques, au moyen de l'échange d'expériences et de connaissances dans les domaines statistiques, intéressant les deux parties, et d'étayer des priorités communes dans le cadre de la stratégie de coopération avec la région de l'Amérique latine (en particulier avec les pays du MERCOSUR) et les pays africains de langue officielle portugaise;

les progrès accomplis dans le processus de préparation à des projets de coopération triangulaire au bénéfice de pays en développement. À cet égard, ils ont salué l'adoption du programme de travail commun sur la coopération triangulaire, qui jette les bases de la coopération entre le Brésil et l'UE afin de promouvoir le développement des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP), ainsi que du Timor-Oriental et d'Haïti. Ils se sont également félicités des résultats de la première réunion trilatérale entre les partenaires de cette coopération triangulaire, qui s'est tenue à Bruxelles le 26 février 2010 et lors de laquelle les représentants de ces pays ont encouragé cette initiative;

l'annonce du lancement d'une coopération centrée sur le développement durable des bioénergies dans les pays africains intéressés, qui est une partie importante de la coopération triangulaire globale entre le Brésil, l'UE et les pays en développement et constitue une première étape sur la voie d'une initiative plus large dans le secteur de l'énergie. L'élaboration d'études de faisabilité concernant les possibilités offertes par la production durable et l'utilisation de bioénergie, qui tiennent compte des conséquences sociales, environnementales et économiques, contribuera de manière substantielle aux mesures prises pour lutter contre le changement climatique et la pauvreté et pour faciliter l'accès à des formes modernes d'énergie, en ce qui concerne notamment les transports, les combustibles de cuisson et l'électricité dans les zones rurales et urbaines. À cet égard, ils se sont réjouis du partenariat pour le développement durable des bioénergies conclu avec le Mozambique;

l'engagement pris en vue de la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre du dialogue bilatéral sur la gouvernance du secteur public, notamment dans les domaines d'intérêt commun suivants: les ressources humaines, les technologies de l'information et de la communication et la gouvernance à plusieurs niveaux;

les résultats positifs des initiatives menées dans le cadre du dialogue sur les politiques de développement régional, en particulier dans les domaines de la formation technique et du renforcement des capacités institutionnelles en ce qui concerne le contrôle et le suivi des politiques régionales;

les progrès accomplis dans le cadre du dialogue sur les questions relatives au domaine social et à l'emploi, axé sur les régimes de protection sociale et la coopération, notamment dans les enceintes multilatérales, en vue de la promotion d'un plein emploi librement choisi et productif tant pour les femmes que pour les hommes, afin de renforcer le programme en faveur d'un travail décent et l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. Ils se sont félicités du séminaire organisé les 28 et 29 juin à Brasilia, qui a fourni une excellente occasion de procéder à un échange de vues sur les similitudes et les différences entre les manières de l'UE et du Brésil de relever les défis posés dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale;

l'importance d'associer la société civile au dialogue bilatéral et, dans ce contexte, les recommandations issues de la deuxième réunion de la table ronde de la société civile Brésil-UE, que le Conseil du développement économique et social du Brésil et le Comité économique et social européen ont organisée au Brésil du 24 au 26 janvier 2010;

l'intensification des relations entre le Congrès national brésilien et le Parlement européen, symbolisée par les visites effectuées récemment au Brésil par la Commission du commerce international et la Délégation du Parlement européen pour les relations avec l'Amérique du Sud/le Mercosur.

26. Les parties sont convenues de renforcer davantage leur coopération au sein des enceintes multilatérales des droits de l'homme, ainsi que le dialogue bilatéral dans ce domaine, notamment par l'organisation à Brasilia, les 30 juin et 1^{er} juillet 2010, du premier séminaire conjoint UE-Brésil de la société civile sur les droits de l'homme, qui s'est penché sur les thèmes suivants: les défenseurs des droits de l'homme, les droits des homosexuels, des lesbiennes, des bisexuels et des transsexuels et la responsabilisation de la police.
27. Les deux parties se sont réjouies de la signature à Bruxelles, le 14 juillet 2010, de la lettre d'intentions entre la Cour suprême électorale du Brésil et la Commission européenne concernant le soutien aux processus électoraux, notamment la perspective d'une coopération trilatérale. Elles ont également souligné l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de l'autonomie des femmes et elles sont convenues de lancer des discussions exploratoires afin de définir des initiatives communes de coopération et un dialogue politique.
28. Le Brésil et l'UE ont réaffirmé leur volonté de stimuler la croissance et la diversification de leurs relations commerciales et des flux d'investissements entre eux. Les dirigeants sont convenus de faciliter les échanges d'informations pour permettre aux deux parties de tirer profit des possibilités réciproques d'investissements publics et privés. Dans ce contexte, ils ont pris note avec satisfaction des résultats du quatrième sommet commercial UE-Brésil, qui s'est tenu à Brasilia le 14 juillet 2010.
29. Le Brésil et l'UE ont décidé de lancer des discussions exploratoires en matière de coopération dans le domaine de la politique de sécurité et de défense.
30. Les dirigeants ont exprimé leur satisfaction à l'égard des résultats du IV^{ème} Sommet du partenariat stratégique entre le Brésil et l'Union européenne et on réaffirmé qu'ils étaient disposés à continuer d'œuvrer au renforcement des relations bilatérales au bénéfice des peuples du Brésil et de l'UE.